

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
MARLY
COMMUNE
HERGNIES
Pm n° 112/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ARRETE INTERDISANT LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune d'HERGNIES

Vu le Code de la Route et l'Article L 2213-1 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par la SARL FDTP 13 route de Valenciennes 59530 Le Quesnoy

Considérant qu'il convient d'interdire la circulation rue Pasteur à Hergnies à l'occasion de travaux de renouvellement de conduite et branchement d'eau potable du 04 octobre 2023 au 09 décembre 2023.

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits, sauf riverains, véhicules de secours et véhicules de collecte des déchets rue Pasteur du 04 octobre 2023 au 09 décembre 2023.

Article 2 : La SARL FDTP sera tenue de mettre en place la signalisation diurne et nocturne ainsi que les déviations appropriées à l'état du chantier.

Article 3 : le présent arrêté devra être affiché de manière visible par le demandeur.

Article 4 : Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Lecelles et Monsieur le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie le deux octobre deux mille vingt-trois.

Le Maire
Jacques SCHNEIDER